

La situation aujourd'hui.

Depuis la fermeture de la mine de Salau en 1986, rien n'a été fait concernant les déchets miniers laissés à l'air libre, dans la nature, par les exploitants de l'époque. Aucune étude sérieuse n'a été diligentée par l'État, ni sur la stabilité des dépôts, ni sur leurs contenus ! Le DPSM fait bien une visite par an depuis quelques années mais leurs rapports de visites sont confidentiels, seule une synthèse est rendue publique - quand on la demande ! - La SMA (Société Minière d'Anglade), qui exploitait la mine de Salau a rendu sa concession en l'an 2000. L'État, qui lui seul à la compétence en matière de mines, aurait du solliciter les actionnaires de l'ex-SMA (BNP-Paribas, Coframines, EuroTungstène Poudre) pour « nettoyer » le site : rien n'a été fait !

Alors que la végétation peine à reconquérir les pentes (terrain particulièrement acide), depuis plus de trente ans, les eaux de ruissellement emportent, quotidiennement, dans les Cougnets, puis dans le Salat tout ce qu'elles peuvent dissoudre en s'infiltrant à travers les déchets miniers. Le vent emporte, lui, des poussières, possiblement amiantées... Il reste dans les anciennes galeries des fûts au contenu mal défini, des bidons de produits non identifiés, des milliers de mètres cubes d'eaux dans lesquels stagnent tout cela...

Il est tant que l'État prenne et assume ses responsabilités en impliquant les pollueurs : les transformateurs ayant contenu du PCB ont bien été évacués des galeries aux frais des contribuables (devis de plus de 50 000 € !), mais les anciens actionnaires de la SMA, n'ont jamais été sollicités !

Des études sérieuses sur tous les déchets miniers entreposés à l'extérieurs, sur tous les produits entreposés dans l'ancienne mine et sur la stabilité de tous les terrils **doivent être menées.** Au vu des résultats de celles-ci, toutes les conséquences devront en être tirées et assumées : tous les risques de pollutions, accidentelles ou non, devront être évacués.

Pour parer au plus pressé, **des mesures doivent être prise rapidement pour consolider les digues de soutènement des terrils, entretenir le barrage censé retenir les sédiments pollués** - aujourd'hui plein -, pour éviter toute dissolution des déchets miniers qui se retrouvent dans les eaux des rivières, pas seulement à Couflens, compte tenu du caractère torrentiel des cours d'eaux, mais tout au long de la Vallée du Salat et plus loin...

SMS reste vigilante !

www.stopminesalau.com

contact@stopminesalau.fr



Tract imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

La mine d'info

Les dessous de Salau... Mars 2020



Alors que certains envisagent de rouvrir la mine de Salau, sans même tenir compte de l'environnement et des risques sanitaires, la délivrance, par l'État, d'un PERM sans concertation a permis une prise de conscience de toutes les pollutions laissées par l'ancienne exploitation...

La mine de Salau a été exploitée de 1970 à 1986 pour produire 13 000 tonnes de tungstène et a laissé, sur place, plus d'un million de mètres cubes de déchets miniers contenant des métaux lourds, des produits chimiques et de l'amiante.

L'amiante

L'amiante, présent à Salau, mentionné dès le 19ème siècle, est décrite précisément depuis le milieu des années 80 : il s'agit d'amphiboles, principalement d'actinolite et de trémolite que l'on retrouve, soit sous forme fibreuse, soit plus généralement incluses dans les roches proches du minerai de tungstène. L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) définit, notamment dans ses derniers rapports (2015 et 2017), quels matériaux doivent être appelés « amiante ». L'actinolite et la trémolite, sous forme fibreuse ou non, en font parti.

Cinq thèses universitaires, des rapports du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minières), des études du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) réalisés pendant l'exploitation corroborent et décrivent la présence d'amiante à Salau. Cet amiante est toujours présent aujourd'hui dans les roches et dans les déchets miniers exposés à l'air libre. Des études récentes effectuées à la demande de Variscan par MM. Marcoux (Université d'Orléans) et D'Arco (Université Juissieu) ont montré la présence d'actinolite et de trémolite dans des prélèvements effectués sur les terrils de Salau !

L'inhalation de « fibres » d'amiante provoque des cancers pulmonaires, des mésothéliomes, des asbestoses...

L'arsenic.

L'arsenic est présent naturellement à Salau sous forme d'arsénopyrites, notamment dans les roches proches du minerai de tungstène. Ce minéral qui était séparé du tungstène lors de l'exploitation, était rejeté et s'est retrouvé concentré dans les déchets miniers (concentration plusieurs centaines de fois supérieure à ce que l'on trouve dans le milieu naturel).

M. Bonnemaïson écrivait en 2005 «...la réalisation de travaux publics, comme l'ouverture d'une route ou le fonçement d'un tunnel, s'ils s'effectuent dans des roches imprégnées d'arsénopyrite, provoquera inéluctablement une déstabilisation de ce sulfure et libérera de l'arsenic dans les eaux de ruissellement». Il y a donc un réel danger à voir l'arsenic présent, en grande quantité, dans les terrils se « diluer » au fil du temps dans les rivières.

L'absorption (principalement dans l'eau) d'arsenic provoque des cancers de la peau, des reins, de la vessie, des poumons...

Les métaux lourds.

L'étude de Géodéris (organisme d'État chargée des études « après mines ») mentionne que sont présents dans les déchets miniers entreposés à Salau : du bismuth, du cadmium, du titane, de l'antimoine, du molybdène, du fluor, du gallium... Pour la plupart de ces produits, il est constaté une « anomalie modérée » par rapport à l'environnement local. Mais ils sont malgré tout présents et pourraient se retrouver eux aussi dans les eaux des rivières suite à un évènement climatique fort.

L'absorption (principalement dans les aliments) de métaux lourds provoque des maladies cardio-vasculaires et dégénératives...

Le PCB.

Une étude sur les poissons vivants dans le ruisseau des Cougnets a été menée en 2017 par la Fédération de Pêche de l'Ariège : celle-ci avait été commandée et payée par Variscan. Cette étude montre que l'on retrouve des traces de métaux lourds, cités ci-dessus, dans la chair des poissons mais mentionne aussi que l'on y retrouve du PCB, certes en dessous des normes en vigueur ! Or le PCB n'est pas un produit naturel que l'on retrouve dans l'environnement de Salau ! Il a bien été écrit que les transformateurs présents dans les anciennes galeries pouvaient provoquer cette pollution, mais les transformateurs ont été évacués à l'automne 2019 et il s'est avéré que ceux-ci avaient été vidés de leur PCB à la fermeture de la mine, d'autre part, aucune fuite n'a été signalée sur leurs carcasses.

Il est, par ailleurs mentionné dans l'étude Géodéris de 2011 rendue en 2016 : « Les résidus de laverie [aujourd'hui dans les terrils] présentent une acidité plus importante que les sols naturels et ne contiennent pas de composés organiques (HAP, HCT, PCB) à des teneurs pouvant indiquer une éventuelle pollution par le biais des activités de la mine ».

Le PCB ne peut donc pas provenir des transformateurs. D'autre part, il ne provient pas, non plus, des activités passées de la mine comme l'indique Géodéris. Donc d'où provient le PCB présent dans la chair des truites vivant d'aujourd'hui dans le ruisseau des Cougnets ? Ni Madame la Préfète, à qui la question a été posée, ni Géodéris, ni le DPSM (Département Prévention Sécurité Minière - une division du BRGM) ne s'émeuvent de cette « anomalie » : comment un produit de synthèse fabriqué par l'homme peut-il se retrouver dans un ruisseau de montagne alors que ces mêmes organismes ont montré que l'activité minière n'y était pour rien ? La seule réponse obtenue à ce jour : « ne vous inquiétez pas, c'est en dessous des normes » !

Les PCB ont des effets neuro-comportementaux sur les jeunes enfants et engendrent des perturbations métaboliques et des maladies de la thyroïde chez les adultes...

Les produits chimiques.

Lors du traitement du tungstène, étaient utilisés en grande quantité divers produits chimiques qui après utilisation étaient rejetés dans la nature avec le reste des déchets miniers : aucune étude n'a, à ce jour, été effectuée sur la toxicité éventuelle, ni sur les risques environnementaux de ces produits !

Situation géographique.

Les deux principaux terrils, situés à flanc de montagne, surplombent de plusieurs centaines de mètres le ruisseau des Cougnets à moins d'un kilomètre de sa confluence avec le Salat. Ces deux « tas de déchets » forment des pentes à plus de 70% et sont retenus, à leurs bases, par des digues constituées d'une superposition de sacs en plastiques en piteux états. Ces sacs, dont l'enveloppe plastique est, aujourd'hui, très détériorée (les morceaux de plastique s'étant dispersés dans la nature !) sont, eux mêmes, remplis de déchets miniers !

Le DPSM, chargé de la « sécurité » de ces « tas » de déchets miniers, et notamment de leurs stabilités a affirmé dans une étude récente que les terrils ne présentaient pas de problèmes de stabilité à « moyen terme ». Interrogé sur la définition de l'expression « moyen terme », lors d'une réunion à St Girons en novembre 2019, le directeur du DPSM a répondu que « moyen terme » signifiait « environ deux ans » !